

## Rejoignez-nous ?

En devenant une entreprise adhérente, vous et vos collaborateurs pourrez bénéficier des diverses offres mises en place. La cotisation est annuelle et calculée en fonction de l'effectif de vos salariés.

### Barème de cotisation du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

Société dont l'effectif est inférieur ou égal à 5 salariés 40,00 €

---

Société dont l'effectif est compris entre 6 et 10 salariés 95,00 €

---

Société dont l'effectif est compris entre 11 et 50 salariés 200,00 €

---

Société dont l'effectif est compris entre 51 et 100 salariés 350,00 €

---

Société dont l'effectif est compris entre 101 et 300 salariés 600,00 €

---

Société dont l'effectif est supérieur à 300 salariés 800,00 €

(Le montant de la cotisation n'inclut pas de TVA)

### Règlement par chèque libellé à l'ordre de GEODE à adresser à :

ASSOCIATION GEODE c/o SOPRA GROUP

PAE Les Glaisins BP 238

74942 ANNECY LE VIEUX CEDEX

**Ou par virement** : [Lien vers PDF RIB](#)

**Merci pour votre règlement avant fin février 2021**